
LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Correspondance romaine. — V A l'archevêché. — VI Le procès Charlier. — VII La fête de Pâques en action. — VIII Chronique. — IX Les charges du Souverain-Pontife. — X Apostolat de la prière. — XI Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 10 avril

Dimanche de *Quasimodo* et fin du temps pascal; solennité de l'Annonciation; lecture du décret du concile de Montréal.

ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 10 avril

Dimanche de *QUASIMODO*, *double privil.*; préf. de Pâques. — A Vêpres, mém. de S. Léon.

SOLENNITÉS DE TITULAIRES

Dimanche, le 17 avril

Solennité de l'ANNONCIATION à Oka (diocèse de Montréal) et à l'Annonciation (diocèse d'Ottawa). J. S.

AUX PRIERES

Sœur Marie de Saint-Elmond, née Herminie Roy, religieuse choriste, des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

M. Narcisse Arbour, décédé à Montréal.

M. Louis Colleret, décédé à Saint-Louis.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 9 mars 1904.



Q N a beaucoup parlé du projet de codification du droit canonique ; puis le silence s'est fait, et quelques-uns en ont conclu que le Souverain-Pontife en avait abandonné l'idée. Or rien de plus faux et de plus en contradiction avec les tendances du Souverain-Pontife. Le pape ne commence à parler d'une réforme que lorsqu'elle est mûre dans son esprit, qu'il en a compris la nécessité et pourvu d'une manière générale aux moyens qu'il emploiera pour la faire réussir. Et en voici une preuve.

— M. l'abbé Pillet, ancien professeur de l'université catholique de Lille, nommé l'année dernière consultant de la Sacrée Congrégation du Concile, est l'auteur d'un code canonique qui a servi de modèle à plusieurs autres publications similaires. De plus, ayant imprimé l'année dernière un opuscule sur la codification du droit, il en avait fait parvenir un exemplaire au Souverain-Pontife. M. Toniolo se trouvant, il y a trois semaines, en audience, parlait au pape de ce projet de codification du droit ; et le pape, après lui avoir fait allusion à divers travaux qu'il s'était fait remettre sur la question, lui déclarait qu'il lui faudrait au moins six années pour faire aboutir ce grand travail.

— Avant hier il recevait les pèlerins français conduits par M. Odelin, vicaire-général de Paris. Parmi eux se trouvait l'abbé Pillet qui fut présenté par le cardinal Mathieu. Le pape lui parla immédiatement de son travail sur la codification du droit, disant qu'il l'avait entièrement lu et le remerciait de le lui avoir donné. Mais, dit le pape, vous avez fait aussi un code du droit. — Oui, Très Saint-Père, et je comptais en faire hommage à Votre Sainteté. — L'avez-vous avec vous, reprit le pape ? L'abbé Pillet avait apporté à tout hasard un exemplaire richement relié en blanc aux armes

pontificales. Il l'offrit à Pie X qui le remerciant le passa au camérier de service, lui disant de le mettre sur son bureau car il avait à l'étudier. On voit donc que Pie X travaille sérieusement à cette refonte qui suffirait à elle seule à illustrer son pontificat.

— Le pape poursuit aussi activement la réforme du chant usité dans les diverses églises, pour l'amener à la pureté primitive. Il y avait sous Léon XIII une commission du chant qui comprenait M. Meluzzi, maître de chapelle de Saint-Pierre, M. Capocci, maître de chapelle de Saint-Jean de Latran, et le Dr Haberl, qui avait été le *Deus ex machina* de Pustet dans ses éditions de chant. Les deux premiers membres sont morts et il ne restait que le Dr Haberl. Le pape a reconstitué cette commission et le premier membre nommé est Dom Pothler, abbé de Saint-Wandrille, le docte restaurateur des mélodies grégoriennes.

— Sans revenir sur les longues controverses qu'a suscitées cette question, il suffit de rappeler que le chant a de tout temps été usité dans l'Eglise comme faisant une partie, sinon essentielle, au moins intégrante de ses cérémonies. Ce chant se perpétuait par tradition : les pères l'apprenaient à leurs fils qui le chantaient dans les assemblées des fidèles, et léguaient eux-mêmes cette tradition à ceux qui les remplaçaient. Saint Grégoire († 606) créa le premier des écoles de chant, ce que nous appellerions des maîtrises. Et elles furent si célèbres qu'elles se répandirent rapidement au loin, jusqu'en Angleterre où ce pape envoya les meilleurs chantres de Saint-Pierre pour faire apprendre les mélodies de l'Eglise romaine. Il en composa aussi un certain nombre.

Ce chant traditionnel se perpétua d'abord par l'enseignement oral ; mais bientôt, pour suppléer à ses défaillances et le prendre plus facile, on le nota. Ce fut l'époque de la notation alphabétique et de la notation neumatique, qui étaient représentées par des signes placés au-dessus du texte que l'on avait à chanter. Guy d'Arezzo († 1050) perfectionna le procédé en inventant une notation qui

rappelât par la simple vue la hauteur de la note. C'est la notation encore en vigueur, la note mise sur une portée.

— Grâce à ce procédé qui fut bientôt universellement adopté, les anciens livres de chant furent confinés dans les archives des monastères et des églises, et remplacés par des nouveaux où à l'ancienne notation fut substituée ce que l'on appelle la notation musicale. Il semblait que le chant ecclésiastique arrivé à son apogée n'avait qu'à déployer toutes les richesses de son harmonie. Mais c'est alors, qu'avec la Réforme, commence sa décadence.

— Au XVI^e siècle on commença par mal interpréter les chants traditionnels ; on martela les syllabes sous prétexte de leur donner une allure plus hiératique. Cet usage se répandit assez vite et eut pour effet de rendre inintelligible une foule d'indications qui se lisaient sur la portée musicale pour indiquer les groupements de notes, les liés, etc. Quant les chantres ne chantèrent plus exactement selon les livres, ceux-ci commencèrent à ne plus respecter les anciennes mélodies ; — mais d'abord négligèrent ces signes de groupement de notes, puis se permirent sur elles les mêmes licences que les chantres dans l'exécution. Les neumes, qui n'étaient compréhensibles qu'avec l'ancienne notation, furent raccourcis ou brutalement écourtés dans leurs parties essentielles. Si dans nos livres de chant les notes sont encore à peu près à leur place respective, elles ne sont plus distribuées dans ces anciens groupes, *podatus, clivis, torculus*, etc., qui avaient une importance capitale dans l'exécution pratique du chant.

— Palestrina († 1594) releva la musique sacrée en donnant à la place des compositions alors en vogue des morceaux qu'on n'a pas encore égalés. Il voulut reconduire le plain chant à la pureté primitive. Mais il échoua, car alors le génie n'était utile qu'à la condition d'une science archéologique musicale dont il n'avait pas les éléments. Aussi l'édition médicéenne, qu'on lui attribue et qui n'est pas de lui, ne fit qu'aggraver le mal en ajoutant une nouvelle

interprétation arbitraire à celles qui existaient déjà. Comme dit très justement Dom Pothier, dans ses *Mémoires grégoriennes*, on vit alors les éditions de plain chant « apporter sans cesse de nouvelles divergences, et finir bientôt par ne plus s'accorder ni entre elles, ni avec les manuscrits, ni chacune avec elle-même ».

— C'est pour remédier à cette situation que Dom Pothier commença ses remarquables travaux, et ses éditions sont le résultat pratique de ses *Mémoires grégoriennes* et de la *Paléographie musicale*. Il n'a rien inventé. Mais il a retrouvé dans les manuscrits l'ancien chant de l'Eglise qu'avait codifié saint Grégoire, qu'ont chanté nos pères, et qui remonte aux premiers âges de l'Eglise.

DON ALESSANDRO.

A L'ARCHEVÊCHÉ

DIMANCHE dernier, près de cent-cinquante Chinois, baptisés ou néophytes, sont venus ensemble faire visite à Mgr l'archevêque.

Monseigneur les a reçus dans le grand salon de l'archevêché. C'est la première fois qu'une pareille démarche se produit dans notre pays. Nous sommes assuré qu'elle marquera le point de départ d'un large mouvement de christianisme dans la colonie chinoise de Montréal.

Cette espérance a été exprimée d'ailleurs, en termes convaincus, par l'interprète officiel des Chinois, M. Goon-Hoy-Hou, dans une belle adresse anglaise qu'il a lue à Sa Grandeur.

Monseigneur avait annoncé, il y a quelques jours seulement, à MM. les abbés Demers et Callaghan, prêtres particulièrement dévoués à l'évangélisation des Chinois, qu'il allait sans retard prendre des mesures pour faire venir à Montréal un missionnaire Jésuite parlant la

langue chinoise. Cette bonne nouvelle s'était répandue dans les quartiers habités par les fils du Céleste Empire, et tous en avaient été profondément touchés et réjouis. Ils y voyaient un gage et un moyen de conversion pour leurs frères non catholiques ; et ils voulaient remercier Monseigneur de son zèle à leur égard.

En effet, si quelques-uns d'entre eux peuvent s'exprimer couramment dans une des deux langues en usage au Canada, pour la plupart il est loin d'en être ainsi. Ils savent assez se débrouiller pour les besoins essentiels et courants de leur commerce ou de leur métier. Mais c'est à peu près tout.

De cette situation, il résulte que malgré le dévouement et la patience de leurs catéchistes et des interprètes, l'instruction religieuse, même strictement suffisante, des néophytes est très difficile et quelquefois presque impossible.

Il en sera tout autrement avec la présence permanente au milieu de la colonie d'un prêtre qui connaîtra parfaitement la langue chinoise. Et voilà pourquoi ces visiteurs, avides de s'instruire des mystères de notre sainte religion et d'en voir rayonner la connaissance autour d'eux, paraissaient si enchantés et si confiants.

Se faisant interpréter, Monseigneur les a félicités de leurs beaux sentiments. Il les a encouragés et les a bénis. Puis tous ont été admis au baisement de son anneau pastoral.

Selon leur coutume, les visiteurs, en signe de reconnaissance et de satisfaction, ont offert à Sa Grandeur un joli bouquet, et ils ont distribué aux prêtres présents quelques fleurs naturelles.

Nos lecteurs voudront avoir un souvenir dans leurs prières pour le succès d'une œuvre qui n'est encore qu'à ses débuts, il est vrai, mais qui se présente sans d'heureux auspices.

LE PROCES CHARLIER

LE procès de M. Charlier accusé de libelle criminel contre le Rév. Père Adam, jésuite, s'est terminé mercredi le 23 mars. L'ancien rédacteur du journal *Les Débats*, feuille hebdomadaire qui a cessé de paraître après l'interdiction prononcée par Mgr l'archevêque de Montréal, a été trouvé coupable par le jury, et condamné séance tenante à trois mois de prison.

Dans sa charge aux jurés, l'Honorable Juge Wurtele avait fortement appuyé sur la gravité du délit reproché à l'accusé, un publiciste venu de France.

« L'article incriminé, a dit en substance le président du tribunal, était court, il est vrai. Mais que de perfidie, d'insinuations malhonnêtes il renfermait ! L'entrefilet dont se plaint un prêtre, qui est en même temps un membre distingué de l'illustre compagnie de Jésus, était vraiment de nature à diffamer son caractère. En conséquence, si l'accusé a contribué à la publication des lignes incriminées, il doit être déclaré coupable..... »

Après quelques minutes de délibération, le jury a prononcé un verdict de coupable, avec recommandation à la clémence de la cour.

Avant de porter la sentence, le juge a demandé au plaignant s'il avait quelque chose à dire.

Le Rév. Père Adam s'est levé aussitôt. Et, au milieu d'un silence profond, il a imploré pour son accusateur la clémence du tribunal. Les paroles de charité et de pardon du religieux ont été couvertes par les applaudissements de la nombreuse assistance.

Nous en reproduisons le texte, d'après les journaux quotidiens.

« Qu'il plaise à Votre Seigneurie :

« Monsieur Gonzalve Désaulniers, avocat de l'accusé d'hier et du coupable de maintenant, dans son adresse aux jurés a parlé des leçons de charité qu'il avait reçues de ses maîtres, les RR. PP. Jésuites du Collège Sainte-Marie. Mais si M. Désaulniers n'a pas oublié les bienfaits et les préceptes de cette charité, il semble en

avoir oublié la notion. Je me ferai un devoir de la rappeler à sa mémoire. »

« La charité doit être pratiquée à l'exemple du divin Maître et Modèle, qui avait des pardons plein son cœur de Dieu pour ses bourreaux, comme il avait en ses mains divines des fouets pour châtier les profanateurs du sanctuaire. Messieurs les Jurés, vous venez de déclarer M. Edouard Charlier coupable de libelle, c'est-à-dire coupable d'attentat à la réputation d'un prêtre et, dans la personne de ce prêtre, coupable d'attentat à la réputation de la famille religieuse à laquelle il appartient ».

« Pourquoi l'avez-vous trouvé coupable ? parce que vous l'avez trouvé responsable du journal *Les Débats*. Or c'est le même journal qui s'est fait depuis quelque temps, sous la guide de M. Edouard Charlier, l'insulteur de toutes nos gloires littéraires, politiques, nationales et religieuses. — Ce qui était notre conviction intime nous avons tenu à le prouver au public. La preuve faite devant cette Honorable Cour et la sentence de Messieurs les Jurés proclament notre succès. Nous sommes satisfaits. Nous ne voulons pas de mal au coupable. Et preuve c'est que, M. Edouard Charlier, je tiens à vous dire que si vous nous avez fait du mal nous vous le pardonnons dans toute la sincérité de notre cœur. Si vous nous avez fait du mal nous allons nous efforcer de vous faire du bien.—S'adressant au juge—: C'est pourquoi nous prions Votre Seigneurie de vouloir bien, avec la noble et haute charité qui l'anime et au nom de notre Roi très clément, se faire à l'endroit du coupable clémente et même pardonnante ».

Le Père Adam ne tenait qu'à revendiquer son honneur de prêtre, attaqué par l'accusé. Cette réparation obtenue, il demandait pour l'insulteur clémence pleine et entière.

Mais les tribunaux ont un devoir social à remplir.

L'Honorable président prit la parole :

« J'ai une tâche pénible à remplir.

« D'un côté, un prêtre a été victime d'une attaque diffamatoire. Il pardonne... et je voudrais tenir compte de sa prière. Mais d'un autre côté, la société a aussi à se plaindre de l'offense... et elle demande à être protégée.

« Il faut qu'un exemple soit fait. Il faut que les journalistes sachent que la liberté de la presse n'est pas la licence. La liberté de la presse

mérite d'être encouragée ; mais la licence de la presse doit être réprimée.

« Mon serment d'office m'oblige à sévir contre celui qui a été justement trouvé coupable ; et je dois rendre une sentence. Car attaquer le caractère d'un prêtre, c'est ébranler la foi des citoyens et semer le doute dans leur esprit. Le prêtre enseigne la moralité et la religion. Il nous aide à passer d'un monde à l'autre. Le clergé ici a joué un rôle qui lui mérite le respect de toute la population.

« Je plains l'accusé, qui est homme d'éducation et père de famille. Si je n'écoutais que mon cœur, je lui dirais : « Sortez de la boîte ; allez et repentez-vous ». Je serais bien disposé à suspendre la sentence, si j'étais sûr que l'offense ne se répètera pas demain. Mais il faut que je sois fidèle à mon devoir, quelque pénible qu'il soit.

« Je veux cependant écouter la voix du jury et celle du plaignant lui-même, qui se sont associées pour demander au tribunal d'user de clémence. — Coupable, je pourrais vous condamner à un an de prison et à \$400.00 d'amende. Je vous condamne seulement à trois mois de prison. Et à l'expiration de votre peine, vous devrez fournir un cautionnement personnel de garder la paix et d'avoir une bonne conduite à l'avenir ».

Nous regrettons de n'avoir pu mettre sous les yeux de nos lecteurs qu'un résumé de cette sentence, qui venge enfin les catholiques de tant de tristesse et d'ennui.

Pour terminer, et comme moralité de cette affaire, nous citons les justes réflexions suivantes d'un confrère :

« Monsieur Charlier, l'ancien gérant des *Débats*, est assez frappé pour que nous respections sa pénible situation. Nous désirons tout simplement constater comment l'opinion publique qui semble, à la surface, se délecter momentanément de propos scandaleux et de dénigrements personnels, les déteste, au contraire, lorsqu'elle rentre dans son for intérieur, et jusqu'à quel point elle repousse la calomnie et les allusions perfides ».

« Le Révérend Père Adam, obligé d'être sévère dans la revendication de sa dignité sacerdotale, a donné un noble exemple de mansuétude évangélique en plaidant pour son accusateur après le verdict qui le vengeait. Que l'exemple de cette grande charité chrétienne ne soit pas perdu ! »

LA FÊTE DE PÂQUES EN ACTION

APRÈS avoir condamné le théâtre païen comme lascif et dangereux, le clergé saisit les occasions de le remplacer par des spectacles qui fussent purs et utiles, utiles aux clercs comme aux barbares. C'est la raison et l'origine des drames liturgiques, qui étaient en même temps, une leçon de catéchisme en action. La prose *Victimæ paschali Laudes*, chantée le jour de Pâques avant l'Évangile, nous a conservé un aperçu de ce qu'étaient ces drames liturgiques.

Dans l'un de ses écrits, M^r Chs d'Héricault nous fait assister à la scène primitive du *Victimæ paschali* dont nous n'avons retenu que les paroles.

Le peuple est assemblé dans l'église pendant la nuit qui précède le jour de Pâques. Le Seigneur est au tombeau depuis bientôt trois jours.

Les fidèles attendent l'aube, l'heure de la résurrection du Christ. L'office de la nuit est terminé, les matines sont dites et le dernier répons est psalmodié. Tout le peuple est silencieux.

L'aube se montre à travers les vitraux, et mêle des reflets de pourpre aux lampes qui éclairent la nef. Un murmure de prières contenues court sur la foule.

Un prêtre monte à l'ambon.

Je suppose que tous mes lecteurs ont un livre de messe, et je les prie de l'ouvrir à la page qui précède l'évangile de la messe de Pâques.

Le prêtre chante du haut de la tribune que je viens de dire : " A la Victime Pascale, que les chrétiens se préparent à offrir leurs louanges, en sacrifice ".

L'attention des âmes fidèles devient intense. Le jour paraît ; c'est l'heure où le Sauveur sort du tombeau.

Le prêtre continue : " L'agneau a racheté les brebis,

le Christ innocent a réconcilié les pécheurs avec son Père ”.

Un chœur, encore caché dans l'obscurité qui couvre l'autel, chante à son tour : “ La mort et la vie ont combattu dans un duel mystérieux. Le Maître de la vie a été mort, mais il vit et il règne ”.

Un groupe sort de l'une des chapelles. Chacun de ceux qui le composent a passé la nuit en prières ; tous se sont confessés et ont communiqué afin d'être dignes de prendre part au drame. Le groupe s'avance solennellement vers le tombeau situé en haut de la nef. Il se compose des trois Maries, de deux anges et des disciples.

Ceux-ci restent immobiles. Les anges vont se placer à côté du tombeau. Les trois Maries y vont à leur tour.

Elles en reviennent, Marie-Madeleine, portant les aromates ; Marie, mère de Jacques, le suaire ; Salomé, le linceuil.

Le chœur des disciples : “ Dis-nous, Marie, ce que tu as vu en chemin ”. — Marie-Madeleine : “ Le sépulcre du Christ. Il vit et j'ai vu le glorieux Ressuscité ”. Elle désigne les anges et continue : “ Les anges en sont témoins ”.

La mère de Jacques montrant le suaire : — “ Et aussi le suaire — et les linceuils ”, dit à son tour Salomé.

Marie-Madeleine reprend : — “ Oui, le Christ, mon espoir, est ressuscité. Il vous précède en Galilée ”.

Le chœur des disciples chante alors : “ Nous savons que le Christ est vraiment ressuscité d'entre les morts ”.

Puis la voix du peuple chrétien éclate comme un tonnerre : “ O roi vainqueur, prends pitié de nous ”.

Après cela on entonnait le *Te Deum*, ou tout autre chant de louange, et on échangeait les baisers fraternels, en se souhaitant les *Bonnes Fêtes*.

CHRONIQUE

L vient de paraître une édition nouvelle de LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, par Henri Bernard. Nous avons déjà parlé de ce livre. La nouvelle édition a été augmentée de plusieurs chapitres d'un grand intérêt. Elle est précédée d'une belle lettre adressée à l'auteur par M. le comte Albert de Mun. Cette lettre constitue un document de première importance. En voici quelques extraits :

« Je ne saurais trop vivement vous encourager à poursuivre énergiquement la lutte que vous entreprenez et à redoubler d'efforts pour convaincre vos compatriotes du danger dont ils sont menacés.

« La Ligue de l'Enseignement, l'une des manifestations les plus puissantes de l'esprit franc-maçonique, a eu, comme vous le dites, une part immense dans l'entreprise de déchristianisation, dont notre législation scolaire a été et demeure le redoutable instrument.

« Sous le masque de la neutralité et d'une apparente modération, elle a, peu à peu, avec l'appui déclaré des pouvoirs publics, couvert notre pays de ses comités et de ses œuvres.

« Aujourd'hui elle réclame, ouvertement, dans les congrès, la destruction de l'enseignement chrétien ».

Nous sommes en retard pour annoncer un autre ouvrage : MGR GRANDIN, par le R. P. Jonquet, *o. m. i.* ^{Blad M. Immanuel} Ce volume raconte non seulement la vie de l'illustre évêque de Saint-Albert, mais aussi l'évangélisation du Nord-Ouest. C'est une véritable épopée, dont le récit suscitera chez tous un amour plus intense de l'Eglise et de ses œuvres. Nous en conseillons vivement la lecture ; et nous osons insinuer à tous les directeurs de maison d'éducation qu'il leur serait impossible de trouver un meilleur livre à donner comme récompense de fin d'année. Nous croyons savoir, en outre, que le prix de vente de cet ouvrage doit être attribué intégralement à l'œuvre des missions de Saint-Albert. Plusieurs évêques nous ont dit beaucoup de bien de la vie de Mgr Grandin. Ils ont admiré le

talent de l'auteur, sa sincérité, l'élévation de ses pensées, et l'éloquence de son style. Le Père Jonquet fut attaché longtemps à la desserte de la basilique de Montmartre, en France. Comme tant d'autres religieux persécutés, il a dû quitter son pays. Il est maintenant des nôtres. Le Révérend Père prêche actuellement une retraite à la cathédrale de Montréal.

M. l'abbé G. Charette, le directeur de la Congrégation des hommes de Sainte-Brigide à Montréal, nous envoie une jolie petite *Notice historique sur les Congrégations de la Sainte Vierge*. L'auteur a fait distribuer, à titre gracieux, son opuscule de propagande à plus de quinze cents hommes, qui suivaient la retraite prêchée, ces jours derniers, par le Rév. Père Louis Lalande, s. j. C'était la quatrième retraite donnée pendant le carême aux fidèles de la paroisse de Sainte-Brigide.

LES CHARGES DU SOUVERAIN-PONTIFE

L n'est pas de fantaisie que la presse n'ait lancée dans le monde au sujet des richesses du pape. De temps en temps, on réédite une fable cent fois réfutée, souvent invraisemblable, mais que des milliers de gens trop crédules ou mal intentionnés répètent comme de l'histoire véridique.

Personnellement, le pape vit avec la plus grande simplicité. Les sièges de bois qui garnissent son appartement, sa robe blanche, sa table, n'entraînent qu'une dépense insignifiante comparée à celle des autres souverains ou même à celle des gens aisés de notre pays.

Mais le Palais du Vatican, qu'on lui a laissé, renferme, dans sa bibliothèque, dans ses archives ou dans ses musées, l'histoire de dix-huit siècles de christianisme. Ses galeries sont faites pour recevoir les pèlerins du monde entier, et l'église, bâtie sur le tombeau de saint Pierre, est la plus grande et la plus belle qui soit sous le

soleil. Rien que pour garder et entretenir ces trésors de la science et de l'art chrétien, il faut un certain nombre d'ouvriers, de domestiques et de gardiens qui ont besoin, comme le pape, de leur pain de chaque jour.

Le Souverain-Pontife a autour de lui une quarantaine de cardinaux, qui sont non seulement les électeurs chargés de nommer un jour son successeur, mais encore ses auxiliaires et ses conseillers de tous les instants pour le gouvernement général de l'Eglise. Trois ou quatre d'entre eux dirigent chacune des Congrégations romaines, composées de consultants et d'employés, qui correspondent aux divers besoins de la chrétienté. C'est la Congrégation de la Propagande, chargée de tout ce qui concerne les missions et la propagation de la foi ; la Congrégation du Saint-Office, destinée à étudier et à juger les questions de doctrine, afin de conserver la foi pure et intacte ; la Sacrée-Pénitencerie, ayant mission de résoudre les questions de morale et de conscience qui lui sont posées par les fidèles et plus spécialement par les confesseurs ; la Congrégation des Rites, occupée de régler les cérémonies du culte ; etc. ; etc.

Pour traiter tant d'affaires variées, arrivant à Rome de toutes les parties du monde, et pour former, entretenir et diriger les missionnaires qui portent le flambeau de la vérité dans les déserts de l'Afrique centrale, aussi bien que sur les plages inhospitalières de la Corée, du Japon ou de l'Océanie, on comprend qu'il faut un personnel considérable. Toutefois il est permis d'affirmer que ce personnel, sur lequel pèse le poids d'un si lourd travail, est bien moins rémunéré que celui qu'ont à employer les gouvernements de la terre.

Pour entretenir ses relations avec les divers gouvernements chrétiens et avec les pays infidèles évangélisés par ses missionnaires, le pape a des nonces, des délégués, des vicaires apostoliques, qui le représentent au loin, de même que les nations sont représentées par des ambas-

sadeurs et des consuls. C'est par eux que Rome est instruit de tout ce qui touche aux intérêts de la foi et des peuples catholiques,, jusque dans les contrées les plus lointaines.

Ce n'est pas tout : à ce clergé, chargé du gouvernement de l'Eglise universelle, il faut une pépinière où il puisse se recruter. Il la trouvait jusqu'à présent dans les ordres religieux dont on a confisqué les couvents et fermé les noviciats, et dans les écoles, les collèges et les académies qui offraient aux habitants de Rome plus de ressources d'éducation qu'il n'y en a jamais eu ailleurs. Presque tout cela a disparu pour faire place aux entreprises des Sociétés bibliques, des sectes protestantes et des libres-penseurs, qui prodiguent l'argent, la nourriture et les vêtements, pour attirer les enfants dans leurs écoles, et qui rivalisent de zèle pour déchristianiser l'antique capitale du monde catholique. Sous peine d'abandonner à l'incrédulité le peuple qui a été spécialement confié à sa garde, et de voir ainsi moralement se consommer sa déchéance, le pape est obligé d'opposer à cette propagande des écoles primaires, secondaires et supérieures, établies à ses frais. De là une source de dépenses qui va croissant à mesure que les confiscations se poursuivent, et que la lutte contre le mal devient plus difficile.

Il y a là, on le voit, tout un ensemble d'œuvres que le Saint-Siège est obligé de proportionner à ses ressources, et dont le champ, vaste comme le monde, pourrait s'agrandir tous les jours si les aumônes des fidèles devenaient plus abondantes. Quelle torture pour le cœur d'un Père de ne pouvoir donner à tous ceux de ses enfants qui sont obligés de lui tendre la main, et de voir trop souvent le règne de la foi limité par une misérable question d'argent ! C'est nous qui, par le Denier de Saint-Pierre, lui mesurons le bien qu'il lui sera donné de faire.

Si l'on embrasse maintenant d'un coup d'œil tous ceux

qui, cardinaux, prélats, prêtres, nonces, délégués, vicaires apostoliques, concourent au gouvernement de l'Église universelle, si l'on y ajoute les professeurs et les maîtres des écoles où ce personnel se forme, les jeunes clercs de tous pays qui sont instruits gratuitement, et enfin les gardiens, domestiques et ouvriers de Saint-Pierre et du Vatican, on arrive à un total d'environ 6,000 personnes, nombre bien restreint pour une pareille tâche. Si modestes que soient les traitements qu'on leur suppose, et les frais d'entretien d'un matériel aussi considérable et aussi précieux, on arrive à une dépense annuelle d'au moins 2 millions. Cette somme, qui est indispensable au pape, et que la piété des fidèles devrait doubler, pour qu'il pût répondre aux demandes et aux besoins de toutes les parties du monde catholique, est peu considérable — quand on la compare au budget des divers gouvernements, et n'impose qu'une charge bien légère aux 200 millions de fidèles sur qui s'exerce l'autorité du Saint-Siège.

Apostolat de la Prière

*Intention générale pour le mois d'avril 1904
Approuvée et bénie par Pie X,*

L'amour du devoir

PRIÈRE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

DIVIN Cœur de JÉSUS, je vous offre, par le Cœur immaculé de MARIE, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, afin que tous les catholiques deviennent des hommes de devoir.

Résolution apostolique : Faire passer le devoir avant tout.